



Abandon de chantier par un artisan peintre

Par **Chtinette**, le **03/11/2009** à **18:49**

Bonjour,rrnJe suis en train de rénover ma maison, et j'ai fait appel à un artisan peintre, dont j'ai signé le devis en lui réglant 30% du montant total, puis je lui ai de nouveau versé 30% au début de ses travaux. Au bout d'un mois il a abandonné le chantier (dont il a seulement réalisé environ 10%), et le peu qu'il a fait est à reprendre entièrement.rnJe sais qu'a priori il semble peu solvable, puisque son ex-employeur recevait sans cesse des ATD.rnrnSachant que je ne peux pas suspendre ces travaux pendant très longtemps, et que je souhaiterais qu'un autre artisan prenne la suite, quelle est la meilleure procédure à suivre ?rn- dépôt de plainte à la gendarmerierrn- constat par huissier puis par expertrrn- contacter directement un avocatrnrn- silence et cause perdue (il me doit quand même au moins 7.000 €)rrnJ'avoue que je me sens un peu perdue, je vous remercie donc de toute aide que vous pourrez m'apporter.rnrnTrès cordialement

Par **jeetendra**, le **03/11/2009** à **19:33**

[fluo]www.travaux.comrnComment gérer l'abandon de chantier ?[/fluo]rrnBonsoir, allez sur ce site très bien fait, tout est expliqué :rrn- mise en demeure par LRAR à l'artisan d'avoir sous huitaine d'avoir à reprendre les travaux,rrn- si pas de résultat saisine du juge de référé (Tribunal de Grande Instance) pour qu'il ordonne sous astreinte à l'artisan de reprendre et finir les travaux, le recours à un avocat est obligatoire.rnrnCourage à vous, bonne soirée.

Par **Chtinette**, le **06/11/2009** à **12:30**

Jeetendra, merci beaucoup pour le lien et pour les conseils ...rnrnJe pense que je ne vais pas échapper à une procédure, l'artisan en question ne se déplaçant même pas pour aller chercher ses LAR à la Poste ! rnrnBonne journée

Par **jeetendra**, le **06/11/2009** à **13:31**

bonjour, courage encore et bon après-midi à vous.